

Formes de thérapie reconnues par l'assurance complémentaire Médecine complémentaire

Cette liste contient toutes les formes de thérapie couvertes par l'assurance complémentaire Médecine complémentaire. Valable à partir du 1^{er} janvier 2024

- Acupuncture
- Acupression
- Massage des points d'acupuncture
- An-Mo
- L'art-thérapie anthroposophique
- Thérapie selon Alexander
- Thérapie respiratoire
- Médecine ayurvédique
- Massages des tissus conjonctifs
- Thérapie par biorésonance
- Hydrothérapie du côlon
- Thérapie crano-sacrale
- Test d'acupuncture électrique selon Voll
- Étiopathie
- Eutonie
- Méthode selon Feldenkrais
- Massage des zones réflexes du pied
- Eurythmie thérapeutique
- Homéopathie
- Kinésiologie
- Thérapie artistique (thérapie par le mouvement et la danse, thérapie par la parole et le drame, thérapie à médiation plastique et visuelle, thérapie intermédiaire et musicothérapie)
- Drainages lymphatiques
- Massages médicaux
- Thérapie des méridiens
- Moxibustion
- Thérapie neurale
- Mouvements organiques et rythmiques (méthode selon Medau)
- Ostéopathie
- Naturopathie traditionnelle européenne NTE
- Phytothérapie
- Méthode Polarity
- Psychomotricité
- Réflexothérapie
- Rolfing/intégration structurale
- Shiatsu
- Sophrologie
- Médecine traditionnelle chinoise MTC (acupuncture, An-Mo/Tui-Na, thérapie médicamenteuse selon la MTC)
- Tui-Na
- Thérapie de compensation vertébrostatique
- Thérapie Zilgri

Veuillez tenir compte du fait que les prestations de l'assurance Médecine complémentaire sont versées uniquement si les naturopathes et thérapeutes sont reconnus par Visana.